

Délibération n°2023-09-070

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Initiative Pays de Morlaix (IPM) – Avenant à la convention « Fonds Impulsion »

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s)

Mme LE GUERN Marlène

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Durant la période COVID et dans la perspective de dégradations des activités du tissu économique local, les 3 EPCI du Pays de Morlaix ont doté l'association Initiative Pays de Morlaix (IPM) d'un fonds spécifique dénommé « Impulsion » d'un montant total de 530 264 € (conventionnement à hauteur de 4 € par habitant à l'échelle des EPCI du Pays de Morlaix).

Jusqu'à présent sur les 530 264 € prévus (Morlaix Communauté 264 676 € - HLC 129 920 € - CCPL 135 668 €), les EPCI ont versé 50 % de la somme soit 265 132 €. 186 600 € ont été accordés sous forme d'avance remboursable pour 16 entreprises bénéficiaires sur le Pays de Morlaix.

A noter que la CCPL a effectué 2 versements, en 2020 (25 % soit 33 917 €) et 2021 (25 % soit 33 917 €) pour un montant total de 67 834 €. 50 040 € ont été accordés à 4 entreprises du territoire.

Il reste donc un reliquat de 78 532 € que le Conseil d'Administration d'IPM propose de flécher afin de poursuivre l'utilisation de ce fonds, remboursable, en direction des entreprises aujourd'hui en difficulté conjoncturelle.

La période COVID est révolue mais la période actuelle s'avère également tendue pour nos entreprises au regard notamment des surcoûts imposés dans tous les domaines (énergie, alimentation, matériaux...).

Un projet d'avenant à la convention Fonds Impulsion a été validé par le Conseil d'Administration d'IPM le 25 mai dernier.

IPM procédera au remboursement de chaque collectivité contributrice à hauteur de sa participation effective au fonds minoré d'une quote-part du coût global de la défaillance (impayés) et minoré d'une part forfaitaire de 10 % minimum du fonds mobilisé qui sera conservée par IPM, pour doter son fonds d'intervention.

Vu la décision du Président n° 2020-27 en date du 9 juin 2020 validant la participation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au fonds impulsion et autorisant la signature de la convention « fonds impulsion Pays de Morlaix »

Vu le bureau communautaire en date 5 septembre 2023 ;

Vu la conférence des maires en date du 19 septembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant n°1 à la convention « Fonds Impulsion » porté par Initiative Pays de Morlaix (IPM).**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution.**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.

Le Président,
Henri BILLON.



Avenant N°1

CONVENTION DE PARTICIPATION EPCI/INITIATIVE PAYS DE MORLAIX AU FONDS « IMPULSION PAYS DE MORLAIX » du 24 septembre 2020

Modification de l'article 1 : OBJET DU PARTENARIAT

1.1 Contexte

Faire face aux difficultés des entreprises face à la situation conjoncturelle actuelle

1.2 Cible

Indépendants, TPE, entreprises de l'ESS, associations avec activité économique, professions libérales.

Avoir un besoin de financement (trésorerie) lié à une difficulté conjoncturelle et non structurelle ou connaître une situation de fragilité temporaire.

Modification de l'article 2 : MODALITES D'INTERVENTION DU FONDS « IMPULSION PAYS DE MORLAIX »

2.1 Modalités d'attribution des fonds

Montant maximum attribué par le comité d'agrément : 15 000 €

Durée de remboursement : 60 mois et avec possibilité de différé de remboursement pouvant aller de 6 à 12 mois accordé sur avis du comité d'agrément.

Modification de l'article 4 : DUREE DE VIE DU FONDS ET REMBOURSEMENT DES CONTRIBUTIONS AUX COLLECTIVITES

Il est souhaité que le Fonds Impulsion Pays de Morlaix soit opérant dès le mois d'XX 2023.

La date prévisionnelle de fin d'engagement du Fonds Impulsion Pays de Morlaix est fixée au mois de septembre 2026.

Fait à Morlaix le

Pour Morlaix Communauté, représentée par M. Jean-Paul Vermot Président

« Lu et approuvé »

Pour Haut-Léon Communauté, Représentée par M. Jacques Ederm Président

« Lu et approuvé »

Pour la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Représentée par M. Henri Billon, Président

« Lu et approuvé »

Pour Initiative Pays de Morlaix, Représentée par M. SIMON Marc, Président

« Lu et approuvé »